

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 mai 2024 à 19 h

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance / Signature du livre d'or

Opening of the meeting / Signing of the guestbook

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 6 mai 2024.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of Mai 6, 2024.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 avril 2024, à 19 h, tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

That be approved the minutes of the regular Borough council sitting held on April 8, 2024, at 7 p.m., as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936007

Octroi du contrat ST-24-05 pour des travaux de reconstruction de conduites d'eau, sanitaires et pluviales, travaux de chaussées, de bordures et de drainage ainsi que d'autres travaux connexes sur la 17^e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-24-05 for reconstruction work on water, sanitary and rain lines, pavement, curb and drainage works and other related works on 17^e Avenue, in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.02 Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936008

Octroi du contrat SP-2024-01 pour la production d'un programme fonctionnel et technique (PFT) relatif à la construction d'un nouvel abri à sel dans la cour des Travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract SP-2024-01 to produce a functional and technical program (FTP) for the construction of a new salt shed in the Pierrefonds-Roxboro Borough Public Works yard.

20.03 Appel d'offres sur invitation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936009

Octroi du contrat SP-2024-11 pour la production d'un programme fonctionnel et technique (PFT) de la future place publique de l'arrondissement de Pierrefonds Roxboro.

Grant contract number SP-2024-11 to produce a functional and technical program (FTP) for the future public square in the Borough of Pierrefonds- Roxboro.

20.04 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249348001

Que le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest de l'Île pour son événement annuel du 6 juillet 2024 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux, localisé au 12 000, boulevard de Salaberry.

That the Borough Council authorize the loan of the Stageline SL-100 mobile stage to the West Island Blues Festival organization for its July 6, 2024 annual event and the provision of the necessary resources for the setup and the dismantling of the mobile stage onsite at the Dollard-des-Ormeaux Park, located at 12 000, boulevard de Salaberry.

20.05 Entente

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936006

Que le conseil d'arrondissement adopte une résolution demandant au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de cette dernière, afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat du concours de design visant l'aménagement de la future place publique adjacente au complexe aquatique et récréatif de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

That the Borough Council adopt a resolution requesting from the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) an exemption from the application of the Cities and Towns Act (R.S.Q., c. C-19), in accordance with section 573.3.1 thereof, in order to grant a professional services contract to the winner of the design competition for the development of the future public square adjacent to the aquatic and recreational complex in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1248388004

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 465 536,27 \$ couvrant la période du 24 février au 29 mars 2024 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1er au 29 février 2024 au montant de 9 092,75 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$465,536.27 for the period from February 24 to March 29, 2024, as well as the list of credit cards payments for the period from February 1 to February 29, 2024 in the amount of \$9,092.75.

40 – Réglementation

40.01 Rapport de consultation publique

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1246765007

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour le PP-2023-004 suite au registre de consultation des personnes habiles à voter tenu le 15 avril 2024 concernant le projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-7-424 au 10 451, boulevard Gouin Ouest, à l'intersection de la 4e Avenue Nord, sur le lot 1 389 831, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040. Cent quarante-six (146) signatures ont été enregistrées dans le cadre de ce registre, la résolution est réputée refusée par les personnes habiles à voter.

That the Borough Council acknowledge the tabling, in accordance with article 555 of the Act respecting elections and referendums in municipalities by the Secretary of the Borough, of the certificate of results for the PP-2023-004 Following the register of qualified voters held on April 15, 2024, concerning the draft resolution aiming to authorize the construction of a new six-storey (6) multi-family building (H3 use) in C-7-424 zone at 10 451, boulevard Gouin Ouest, at the intersection of 4e Avenue North, on lot 1 389 831, and this, notwithstanding any provision to the contrary in Zoning By-law CA29 0040. One hundred and forty-six (146) signatures were received for this register, the resolution is deemed refused by those qualified to vote.

40.02 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707027

Que le conseil d'arrondissement retire la résolution CA24 29 0064 du PP-2023-004 visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-7-424 au 10 451, boulevard Gouin Ouest, à l'intersection de la 4e Avenue Nord, sur le lot 1 389 831.

That the Borough Council withdraw resolution CA24 29 0064 regarding PP-2023-004 authorizing a new six (6) storey multi-dwelling construction (H3 use) in the C-7-424 zone at 10 451, boulevard Gouin Ouest, at the intersection of 4e Avenue Nord, on lot 1 389 831.

40.03 Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1246595002

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 24 29 0XX la fermeture à la circulation automobile de diverses rues pour la tenue de l'événement la fête du Canada 2024 qui aura lieu le lundi 1er juillet 2024 de 7 h à 23 h 30, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public et de l'article 14.8 du règlement 868 de l'ancienne Ville de Pierrefonds sur la circulation et la sécurité publique.

That the Borough Council decrees by ordinance number OCA 24 29 0XX the closing to vehicle traffic of various streets for the Canada Day 2024 event to be held on Monday, July 1, 2024, from 7 a.m. to 11:30 p.m., in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property and article 14.8 of by-law 868 of the former Ville de Pierrefonds concerning traffic and public security.

40.04 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1244991006

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 24 29 0XX l'autorisation de la tenue d'un marché public sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds, située au 13 555, boulevard de Pierrefonds, les 8 et 9 juin 2024 et les 5 et 6 octobre 2024, de 9 h à 16 h, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

That the Borough Council decrees by the ordinance number OCA 24 29 0XX the authorization for the holding of a public market at the terrace of the Pierrefonds Library, located at 13 555, boulevard de Pierrefonds, on June 8 and 9, 2024 and on October 5 and 6, 2024, from 9 a.m. to 4 p.m., in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property.

40.05 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1244991005

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 24 29 0XX l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, situé au 9 665, boulevard Gouin Ouest, les jeudis de 15 h à 18 h, du 4 juillet au 17 octobre 2024, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

That the Borough Council decrees by ordinance number OCA 24 29 0XX the authorization to hold the À-Ma-Baie social market on the west side of the Gerry-Robertson Community Centre located at 9 665, boulevard Gouin Ouest, on Thursdays from 3 p.m. to 6 p.m., from July 4, 2024, to October 17, 2024, in accordance with the provisions of section 18 of By-law CA29 0018 concerning occupancy of public property.

40.06 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social* - 1249348002

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 24 29 0XX l'autorisation de vendre et de consommer des boissons alcoolisées sur le domaine public le samedi 10 août 2024 de 12 h à 21 h et le dimanche 11 août 2024 de 12 h à 21 h au parc À-Ma-Baie situé au 9 625, boulevard Gouin Ouest à l'occasion de l'événement Fête des Isles, le tout conformément aux dispositions de l'article 20 (5) du règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre, sous réserve de l'obtention par l'organisme du permis d'alcool approprié de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

That the Borough Council decrees by the ordinance number OCA 24 29 0XX the authorization to sell and to consume alcoholic beverages on the public property on Saturday, August 10, 2024, from 12 p.m. to 9 p.m. and on Sunday, August 11, 2024, from 12 p.m. to 9 p.m., at À-Ma-Baie Park located at 9 625, boulevard Gouin Ouest for the Fête des Isles event, the whole in accordance with the provisions of section 20 (5) of By-law CA29 0010 concerning nuisances and good order, subject to obtaining the appropriate liquor permit from the Régie des alcools, des courses et des jeux.

40.07 Ordonnance - Domaine public

CA Direction des travaux publics - 1243903002

Que le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 24 29 0XX la fermeture des rues et l'interdiction de stationnement sur la rue René-Émard, entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds, le samedi 25 mai 2024 de 6 h à 14 h, dans le cadre de l'activité de la journée du jardinage prévue le 25 mai 2024 afin garantir la sécurité des participants, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public et de l'article 14.8 du règlement 868 de l'ancienne Ville de Pierrefonds sur la circulation et la sécurité publique.

That the Borough Council decrees by ordinance number OCA 24 29 0XX the closing of a street as well as parking prohibitions on rue René-Émard, between boulevard Gouin Ouest and boulevard de Pierrefonds, on Saturday, May 25, 2024, from 6 a.m. to 2 p.m., during the Gardening Day event scheduled on May 25, 2024, to ensure the safety of participants, in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property and article 14.8 of by-law 868 of the former Ville de Pierrefonds concerning traffic and public security.

40.08 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300008

Dérogation mineure au 98, rue Cartier visant à permettre, dans la zone H1-7-442, pour un bâtiment résidentiel isolé existant, lot 1 389 152, une marge latérale sud de 1,96 m et une marge latérale nord de 1,86 m au lieu du minimum requis de 2 m de la ligne de propriété.

Minor exemption at 98, rue Cartier aiming to allow, in the H1-7-442 zone, for an existing detached residential building, on lot 1 389 152, a south side setback of 1.96 m and a north side setback of 1.86 m instead of the required minimum of 2 m from the property line.

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Conseil d'arrondissement - 1245453006

P.I.I.A. pour l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage situé au 4 348, rue Hugo, sur le lot 1 070 982 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the extension of a one-storey single-family detached residential building on the property located at 4 348, rue Hugo, on lot 1 070 982 of the Quebec cadastre.

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245453005

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages situé au 45, 16^e Rue, sur le lot 6 526 810 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of a two-storey detached single-family dwelling located at 45, 16^e Rue, on lot 6 526 810 of the Quebec cadastre.

40.11 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707010

P.I.I.A. pour la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages situé au 4 492, boulevard Westpark, sur le lot 1 170 848 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of a two-storey detached single-family dwelling located at 4 492, boulevard Westpark, on lot 1 170 848 of the Quebec cadastre.

40.12 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707011

P.I.I.A. pour la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages situé au 13, rue Hortie, sur le lot 1 899 331 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of a new two-storey detached single-family dwelling located at 13, rue Hortie, on lot 1 899 331 of the Quebec cadastre.

40.13 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707012

P.I.I.A. pour l'agrandissement de deux étages à l'arrière d'un bâtiment de trois logements en construction situé au 4775-4777-4779, boulevard Lalande, sur le lot 1 899 480 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the two-storey rear extension of a three-unit residential building under construction at 4775-4777-4779, boulevard Lalande, on lot 1 899 480 of the Quebec cadastre.

40.14 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707014

Que le conseil d'arrondissement approuve la modification de la résolution CA24 29 0035 adoptée le 5 février 2024 afin de modifier le libellé de la condition concernant la servitude de passage pour le projet de construction d'un bâtiment multifamilial de douze (12) étages situé au 240, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 6 527 803 qui prévoyait :

«... que le promoteur octroi une servitude de passage à l'arrondissement afin de lui permettre de poursuivre ses objectifs quant à l'implantation d'une piste multifonctionnelle le long de la berge. »

soit remplacé par :

«... que le promoteur signe une promesse unilatérale de servitude de passage à l'arrondissement afin de lui permettre de poursuivre ses objectifs quant à l'implantation d'une piste multifonctionnelle le long de la berge. »

That the Borough Council approve the amendment to resolution CA24 29 0035 adopted on February 5, 2024, to modify the wording of the condition concerning the right-of-way for the construction of a twelve-storey (12) multifamily building at 240, chemin de la Rive-Boisée, on lot 6 527 803, which provided:

“... that the promoter grant a right-of-way easement to the Borough in order to allow it to pursue its objectives regarding the implementation of a multifunctional trail along the riverbank.”

be replaced by:

“... that the promoter sign a unilateral promise of right-of-way to the Borough in order to allow it to pursue its objectives regarding the implementation of a multifunctional trail along the riverbank.”

40.15 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243050007

Que les procès-verbaux des réunions du Comité de circulation et de sécurité routière tenues les 29 février et 4 avril 2024 soient approuvés tels que soumis.

Que l'« Annexe A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit.

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit.

1. Voie réservée sur le boulevard Gouin Ouest entre les rues Alexander et Sainte-Suzanne

Considérant que la mise en service du REM aura lieu au début de l'hiver 2024, le Comité renouvelle sa demande que soit modifiée la voie réservée de la STM sur le boulevard Gouin Ouest dans les plus brefs délais possibles. Le comité recommande que la voie réservée soit interrompue 100 m avant l'intersection de la rue Alexander et qu'elle reprenne 50 m après la rue Sainte-Suzanne et que ces changements soient intégrés dans la stratégie de mitigation de 2024 pour les travaux du REM au plus tard ce printemps.

2. Demande de dos d'ânes dans le secteur des rues Maher et Hillcrest

Que soient installées sur la ligne axiale de la rue Maher deux balises de limite de vitesse flexible (P-70-2-B) indiquant la vitesse de 30 km/h (Réf Tome V : 2.9.2);

- la première, mi-tronçon entre la rue Apple-Blossom et la rue Hillcrest;
- la seconde, mi-tronçon entre le boulevard Saint-Charles et la rue Apple-Blossom.

Que soit installé un panneau « Stationnement interdit » (P-150-2) du côté nord de la rue Maher, mi-tronçon entre les rues Apple-Blossom et rue Hillcrest, ainsi qu'un panneau de chaque côté de la rue Maher, mi-tronçon entre les rues Oakwood et Apple-Blossom (Réf Tome V : 2.18).

Tel qu'indiqué au croquis numéro **22-281344** joint au dossier décisionnel.

3. Demande de mesures d'atténuation de vitesse sur la rue Logan près de la rue Glenn

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, entre les 9 029 et 9 031, rue Logan;

Que soit installée sur la ligne axiale près du 9 056, rue Logan une balise de limite de vitesse flexible (P-70-2-B) indiquant la vitesse de 30 km/h (Réf Tome V : 2.9.2);

Que soit installée sur la ligne axiale près du 9 074, rue Logan une balise de limite de vitesse flexible (P-70-2-B) indiquant la vitesse de 30 km/h (Réf Tome V : 2.9.2);

Que soit installé un panneau numéro P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h » sur la rue Logan pour la direction ouest aux limites de propriété entre le terrain de la Ville et le 9 043, rue Logan;

Que soit retiré le panneau numéro : P-70-4-40 « Limite de vitesse 40 km/h secteur » sur la rue Logan pour la direction est, situé aux limites de propriété du terrain de la Ville et le 9 080, rue Logan et qu'il soit remplacé par un panneaux numéro P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h » (Réf Tome V : 2.9);

Que soit installé un panonceau « Nouvelle signalisation » (D-40-P-1) en dessous de ces deux nouveaux panneaux P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h ». Ces panonceaux doivent être fixés au-dessous du panneau approprié et enlevés à la suite d'une période de 30 à 60 jours suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle signalisation (Réf Tome V : 3.8);

Que soit modifiée l'annexe A du Règlement CA29 0031 déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, afin que la limite de vitesse sur la section de la rue Logan entre la rue Glenn et l'avenue Cérès soit fixée à 30 km/h;

Tel qu'indiqué au croquis numéro **22-283293** joint au dossier décisionnel.

4. Demande de ralentisseurs sur la rue Kingston près de la rue Shelborne

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, sur la rue Kingston mi-tronçon entre les rues Anselme-Lavigne et Shelborne.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **22-300785** joints au dossier décisionnel.

5. Demande de ralentisseurs sur la rue du Celtis près de la rue de l'Achillée

Que soit installé un ralentisseur de vitesse avec dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, près du 12 115, rue du Celtis et un second ralentisseur de vitesse mi-tronçon près du 12235, rue du Celtis, ainsi qu'un troisième sur la rue du Sureau à environ 50 m au nord de l'intersection de la rue du Celtis;

Que soit installé un panneau numéro P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h » sur la rue de l'Achillée pour la direction nord à environ 30 m au nord de l'intersection de la rue du Celtis (fût existant) ainsi qu'un panneau P-70-4-40 « Limite de vitesse 40 km/h secteur » au même niveau du côté opposé pour la direction sud;

Que soit retiré le panneau P-70-4-40 « Limite de vitesse 40 km/h secteur » sur la rue de l'Achillée pour la direction sud située à environ 30 m au sud de l'intersection de la rue du Sureau et qu'il soit remplacé par un panneaux numéro : P-70-2-30 « Limite de vitesse 30 km/h »;

Que soit modifié l'annexe A du Règlement CA29 0031 déterminant les limites de vitesse sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, afin que la limite de vitesse la rue de l'Achillée entre les rues du Celtis et du Sureau soit fixée à 30 km/h.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **22-318209** joint au dossier décisionnel.

6. Demande de modifier la signalisation sur la place Montgomery

Que soit retirée la signalisation de stationnement existante sur la place Montgomery;

Que soient installés quatre panneaux numéro P-150-7 « Stationnement autorisé 2 heures » précisant que le stationnement est permis pour une durée de deux heures, entre 9 h et 17 h, du lundi au vendredi sur la place Montgomery. Ces panneaux P-150-7 « Stationnement autorisé 2 heures » doivent être installés du côté des résidences et de l'église sur la place Montgomery couvrant la zone entre la rue du Général Brock et la limite de propriété des 6 et 11, place Montgomery :

- Le premier panneau indiquant le début de zone avec une flèche vers la gauche doit être installé aux limites de propriété du 6 et 11, place Montgomery;
- Le second est à placer aux limites de propriété du 13, place Montgomery et de l'église;
- Le troisième et le quatrième sont à placer à environ 15 m et 45 m de l'intersection de la rue du Général-Brock (Ref. Tome V : 2.18.2).

Que soient installés trois panneaux numéro P-150-2 « Stationnement interdit excepté les détenteurs de permis » précisant que le stationnement est interdit entre 9 h et 17 h, du lundi au vendredi, excepté les détenteurs de permis de la zone 163 (SRRR). Ces panneaux P-150-2 « Stationnement interdit excepté les détenteurs de permis » doivent être installés du côté des résidences sur la place Montgomery couvrant la zone entre la rue du Général-Brock et la limite de propriété des 6 et 11, place Montgomery :

- Le premier panneau installé aux limites de propriété du 1 et 3, place Montgomery;
- Le second aux limites de propriété entre le 5 et 7, place Montgomery;
- Et le dernier panneau avec flèche vers la droite indiquant la fin de zone, à placer aux limites de propriété entre le 6 et le 11, place Montgomery.

Que soient installés trois panneaux numéro P-150-2 « Stationnement interdit », un sur chaque côté du parc Montgomery pour indiquer que le stationnement est interdit du côté du parc situé place Montgomery (Réf Tome V : 2.18);

La signalisation comportant des flèches doit être installée à 45° de la voie de circulation et la signalisation sans flèches à 90°.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **24-36294** joint au dossier décisionnel.

7. Phasage des feux de circulation à l'intersection des boulevards Saint-Charles et de Pierrefonds

Que soit soumise une demande au Service de l'urbanisme et de la mobilité par le Carrefour Mobilité de modifier le phasage des feux de circulation à l'intersection des boulevards Saint-Charles et de Pierrefonds, soit en prolongeant la phase à l'approche EST pour tourner à gauche ou en mettant deux voies pour tourner vers la gauche en direction sud sur le boulevard Saint-Charles pour réduire la congestion à cet endroit.

8. Demande de ralentisseurs de vitesse sur la rue Laurin entre la rue Sainte-Suzanne et le boulevard Gouin Ouest

Que soient installés quatre ralentisseurs de vitesse de dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, près des adresses suivantes :

- 363, rue Laurin
- 379, rue Laurin
- 4 966, rue Hortie
- 4 944, rue Hortie

Tel qu'indiqué au croquis numéro **22-324927** joint au dossier décisionnel.

9. Demande de ralentisseurs de vitesse sur la rue Balzac entre les rues Jolicoeur et Graham

Que soit installé un ralentisseur de vitesse de dimension, marquage et signalisation conforme aux normes du Tome V de Transport Québec, en face du 14 383, rue Balzac.

Tel qu'indiqué au croquis numéro **22-342464** joint au dossier décisionnel.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meetings held on February 29 and April 4, 2024, be approved as submitted.

That "Annex A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That By-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Reserved lane on boulevard Gouin Ouest between rue Alexander and rue Sainte-Suzanne

Considering that the REM will be in service at the beginning of winter 2024, the Committee renews its request that the STM's reserved lane on boulevard Gouin Ouest be modified as soon as possible. The committee recommends that the reserved lane be interrupted 100 m before the intersection with rue Alexander and that it be resumed 50 m after rue Sainte-Suzanne, and that these changes be incorporated into the 2024 mitigation strategy for the REM work no later than this spring.

2. Request for speed bumps in the area of rues Maher and Hillcrest

THAT two flexible speed limit signs (P-70-2-B) indicating a speed limit of 30 km/h (Ref. Volume V: 2.9.2) be installed on the centre line of rue Maher;

- the first, midway between rues Apple-Blossom and Hillcrest;
- the second, midway between boulevard Saint-Charles and rue Apple Blossom.

THAT a “No Parking” sign (P-150-2) be installed on the north side of rue Maher, mid-section between rue Apple-Blossom and rue Hillcrest, as well as a sign on each side of rue Maher, mid-section between rue Oakwood and rue Apple-Blossom (Ref. Volume V: 2.18).

As indicated on sketch number **22-281344** attached to the decision-making summary.

3. Request for speed mitigation measures on rue Logan near rue Glenn

That a speed bump be installed between 9 029 and 9 031, rue Logan, with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards;

That a flexible speed limit beacon (P-70-2-B) be installed on the centre line near 9 056, rue Logan, indicating a speed limit of 30 km/h (Ref Tome V: 2.9.2);

That a flexible speed limit beacon (P-70-2-B) be installed on the centre line near 9 074, rue Logan, indicating a speed limit of 30 km/h (Ref Tome V: 2.9.2);

That a sign numbering P-70-2-30 “30 km/h speed limit” be installed on rue Logan westbound at the property line between the City property and 9 043, rue Logan;

That the sign number P-70-4-40 “40 km/h speed limit sector” on rue Logan in the east direction, located at the property limits of the City and 9 080, rue Logan, be removed and replaced with a sign number: P-70-2-30 “30 km/h speed limit” (Ref Tome V: 2.9);

That a “New signage” (D-40-P-1) sign be installed below these two new P-70-2-30 “30 km/h speed limit” signs. These signs must be affixed below the appropriate panel and removed 30 to 60 days after the new sign comes into effect (Ref Tome V: 3.8);

That Annex A of By-law CA29 0031 establishing speed limits throughout the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro be amended so as to set the speed limit on the section of rue Logan between rue Glenn and avenue Cérés at 30 km/h;

As indicated on sketch number **22-283293** attached to the decision-making summary.

4. Request for speed bumps on rue Kingston near rue Shelborne

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, on rue Kingston mid-section between rues Anselme-Lavigne and Shelborne.

As indicated on sketch number **22-300785** attached to the decision-making summary.

5. Request for speed bumps on rue du Celtis near rue de l'Achillée

That a speed bump be installed with dimensions, markings and signage in compliance with Transport Québec's Tome V standards, near 12 115, rue du Celtis and a second mid-section speed bump near 12235, rue du Celtis, as well as a third on rue du Sureau approximately 50 m north of the rue du Celtis intersection;

That a sign numbering P-70-2-30 "30 km/h speed limit" be installed on rue de l'Achillée for the northbound direction approximately 30 m north of the intersection with rue du Celtis (existing pole) and a sign numbering P-70-4-40 "40 km/h speed limit sector" be installed at the same level on the opposite side for the southbound direction;

That be removed sign P-70-4-40 "40 km/h speed limit sector" on rue de l'Achillée in the south direction approximately 30 m south of the intersection with rue du Sureau and replace it with sign P-70-2-30 "30 km/h speed limit";

That Annex A of By-law CA29 0031 determining speed limits throughout the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro be amended so as to set the speed limit on rue de l'Achillée between rues du Celtis and du Sureau at 30 km/hr.

As indicated on sketch number **22-318209** attached to the decision-making summary.

6. Request to change the signage on place Montgomery

That the existing parking signs on place Montgomery be removed;

That be installed four signs numbered P-150-7 "Parking authorized 2 hours", specifying that parking is permitted for a period of two hours, between 9 a.m. and 5 p.m., Monday to Friday, on place Montgomery. These P-150-7 "Parking authorized 2 hours" signs are to be installed on the residences and church sides of place Montgomery, covering the area between rue du Général Brock and the property line of 6 and 11, place Montgomery:

- The first sign indicating the start of the zone with an arrow to the left is to be installed at the property lines at 6 and 11, place Montgomery;
- The second is to be placed at the property line of 13, place Montgomery and the church;
- The third and fourth are to be placed approximately 15 m and 45 m from the intersection with rue du Général-Brock (Ref. Tome V: 2.18.2).

That three signs numbered: P-150-2 "Parking prohibited except permit holders" be installed, specifying that parking is prohibited between 9 a.m. and 5 p.m., Monday to Friday, except for permit holders in zone 163 (SRRR). These P-150-2 "Parking prohibited except permit holders" signs are to be installed on the residences side of place Montgomery, covering the area between rue du Général-Brock and the property line of 6 and 11, place Montgomery:

- The first sign is installed at the property lines of 1 and 3, place Montgomery;
- The second at the property line between 5 and 7, place Montgomery;
- And the last sign with an arrow to the right indicating the end of the zone, to be placed at the property line between 6 and 11, place Montgomery..

That three P-150-2 "No Parking" signs be installed, one on each side of Montgomery Park to indicate that parking is prohibited on the place Montgomery side of the park (Ref Tome V: 2.18);

Signs with arrows must be installed at 45° from the traffic lane, and signs without arrows at 90°.

As indicated on sketch number **24-36294** attached to the decision-making summary.

7. Phasing of traffic lights at the intersection of boulevards Saint-Charles and de Pierrefonds

That a request be submitted to the Service de l'urbanisme et de la mobilité by Carrefour Mobilité to modify the phasing of the traffic lights at the intersection of boulevards Saint-Charles and de Pierrefonds, either by extending the phase on the EAST approach to turn left or by providing two southbound left-turn lanes on boulevard Saint-Charles to reduce congestion at this location.

8. Request for speed bumps on rue Laurin between rue Sainte-Suzanne and boulevard Gouin Ouest

That four speed bumps be installed, with dimensions, markings and signs complying with Transport Québec's Tome V standards, near the following addresses:

- 363, rue Laurin
- 379, rue Laurin
- 4 966, rue Hortie
- 4 944, rue Hortie

As indicated on sketch number **22-324927** attached to the decision-making summary.

9. Request for speed bumps on rue Balzac between rue Jolicoeur and rue Graham

That a speed bump be installed in front of 14 383, rue Balzac, with dimensions, markings and signs complying with Transport Québec's Tome V standards.

As indicated on sketch number **22-342464** attached to the decision-making summary.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243050008

Que le mandat de madame Mihaela Mihalache soit renouvelé à titre de membre du Comité de circulation et de sécurité routière de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de deux ans, soit du 2 mai 2024 au 30 avril 2026.

That Mrs. Mihaela Mihalache be reappointed as a member of the Traffic and Road Safety Committee of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a two-year term, from May 2, 2024, to April 30, 2026.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707013

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2024.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on April 10, 2024.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

IDENTIFICATION**Dossier # :1246936007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 1 170 163,52 \$, taxes incluses, à savoir 866 787,79 \$, taxes incluses pour le contrat, 173 357,56 \$ taxes incluses pour les contingences et 130 018,17 \$, taxes incluses pour les incidences; Octroyer à Construction G-NESIS inc un contrat pour des travaux de reconstruction de conduites d'eau, sanitaire et pluviales, travaux de chaussées, de bordures et de drainage ainsi que d'autres travaux connexes sur la 17e Avenue, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 866 787,79 \$. - Appel d'offres public ST-24-05 (8 soumissionnaires conformes)

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction de la gestion des actifs (DGA) du Service de l'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il est préférable de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré, la DGA et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets prioritaires à être réalisés dans le cadre du PDI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGA dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Dans le cadre de ce projet, il a été décidé que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024 - Réfection mineure de trottoirs.

Un appel d'offres public a été lancé le 15 février et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 20 mars 2024, laissant ainsi un délai de plus de 24 jours aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO). Les addenda suivants ont été publiés :

- Le 29 février 2024 - Réponses aux questions des soumissionnaires.
- Le 12 mars 2024 - Report de date d'ouverture et réponses aux questions des

soumissionnaires. - du 14 mars au 20 mars.

La validité des soumissions est de 90 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 290303 - Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2024 - Réfection mineure de trottoirs.

DESCRIPTION

L'étendue des travaux inclut, de façon exhaustive, les opérations suivantes :

- la réhabilitation des sols contaminés, lorsque requis;
- l'installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable durant les travaux, là où requis;
- la reconstruction de la conduite d'eau;
- la reconstruction de l'égout sanitaire;
- la reconstruction de l'égout pluvial;
- la reconstruction complète de chaussées;
- la reconstruction de bordures en béton;
- les travaux connexes (aménagement de plantation, d'arbres, etc.);
- le marquage et la signalisation;
- le maintien de la circulation.

Les travaux sur les actifs de l'eau de la direction de la gestion des actifs (DGA) du service de l'eau, consistent à la reconstruction des conduites d'eau, sanitaire et pluviale, conjointement avec les travaux de reconstruction de la chaussée de cette rue. La DGA a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Les coûts assumés par la DGA pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances.

L'arrondissement Pierrefonds-Roxboro agissant en tant qu'exécutant du projet devra respecter l'enveloppe budgétaire allouée, fournir, par actif, les longueurs réalisées et les pourcentages d'avancement des travaux, et ce, de façon mensuelle. À la fin des travaux, des plans finaux devront être préparés en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra être transmise à la DGA.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public ST-24-05 pour les travaux de reconstruction de conduites d'eau, sanitaire et pluviale, travaux de chaussées, de bordures et de drainage ainsi que d'autres travaux connexes sur la 17e Avenue a été lancé le 15 février 2024 par le biais du SÉAO . L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 mars 2024 à 11 heures. Les entrepreneurs suivants se sont procurés le cahier d'appel d'offres sur SEAO : Construction G-NESIS inc., J. Piccioni inc., Les Excavations Super inc. Les Excavations Gricon, Bernard Sauvé Excavation inc., Duroking Construction, Cojalac inc. et Ali Excavation inc.

- Huit (8) entreprises se sont procurées les documents de soumission;
- Les entreprises ont eu un délai de plus de 24 jours afin de soumissionner;
- Deux (2) addendas ont été publiés.

Vous trouverez ci-dessous la liste des soumissionnaires à cet appel d'offres :

SOUSSIONS CONFORMES+C9:C9:AG31	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 20% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Construction G-Nesis inc.	866 788 \$	173 358 \$	1 040 145 \$
J. Piccioni inc.	893 523 \$	178 705 \$	1 072 228 \$
Les Excavations Super Inc.	907 067 \$	181 413 \$	1 088 481 \$
Les Excavations Gricon	953 764 \$	190 753 \$	1 144 517 \$
Bernard Sauvé Excavation inc.	1 040 143 \$	208 029 \$	1 248 171 \$
Duroking Construction	1 045 059 \$	209 012 \$	1 254 070 \$
Cojalac inc.	1 071 536 \$	214 307 \$	1 285 843 \$
Ali Excavation inc.	1 331 586 \$	266 317 \$	1 597 904 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	904 949 \$	180 990 \$	1 085 938 \$

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	1 216 419,94 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	16,95 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	557 758 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	53,62 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-45 793 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-4,22 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	32 083 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	3,08 %

Suite à l'analyse des documents des soumissionnaires, le plus bas soumissionnaire conforme est Construction G-Nesis avec un montant de 866 787, 79 \$ taxes incluses.

L'écart entre l'estimation faite par l'arrondissement et le plus bas soumissionnaire conforme est de - 4,22 %, montant de -45 793 \$.

L'analyse d'admissibilité et de conformité des soumissions a été faite le 20 mars 2024. Ces validations ont montré que :

- Construction G-Nesis, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Construction G-Nesis, ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Construction G-Nesis, a une autorisation de contracter de l'AMP;

- Construction G-Nesis, et aucun de ses administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat à Construction G-Nesis au montant de sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. La direction de la gestion des actifs (DGA) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par le service de l'eau pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Selon le calendrier d'exécution, les travaux vont se réaliser en 2024.

Le coût du contrat à octroyer est de 866 787,79 \$, incluant les taxes.

Le montant du budget prévisionnel de contingences (20 %) est de 173 357,56 \$, incluant les taxes.

Le montant du budget prévisionnel pour les frais incidents (15 %) est de 130 018,17 \$, incluant les taxes. Les frais incidents comportent les coûts pour les services professionnels de laboratoire et de surveillance de chantier.

Le montant total maximal du projet est évalué à 1 170 163,52 \$, incluant les taxes.

Le financement pour ce projet provient de :

- **L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (4,66 %) soit :**

Contrat : 40 354,39 \$, taxes incluses, Contingences : 8 070,88 \$, Incidences : 6 053,16 \$

- **Le SIRR (DGIUE) (10.36 %) soit :**

Contrat : 89 829,57 \$, taxes incluses, Contingences : 17 965,91 \$, Incidences : 13 474,43 \$
 Programme : Aménagement Routier - Local 55863
 Financé par le règlement d'emprunt : 19-012 Travaux réseau local VDM CM 19 0227
 Montant maximum de 110 735,59\$ net de ristourne (contrat : 82 026,37\$,
 contingences 16 405,27\$, incidences 12 303,95\$) pour la reconstruction des bordures.

- **Le Service de l'eau (DGA) (84.98 %) soit :**

Contrat : 736 603,83 \$, taxes incluses, Contingences : 147 320,77 \$, Incidences : 110 490,57 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La division des communications de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a élaboré une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier préliminaire est le suivant :

Début des travaux du contrat : au plus tard le 15 mai 2024

Fin des travaux du contrat : au plus tard le 15 octobre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 15 avril 2024
Patrick RICCI, 11 avril 2024
Hermine Nicole NGO TCHA, 5 avril 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Insa Keba SANE
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et

Le : 2024-03-20

infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1246936008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à la firme Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c (ALM) un contrat pour produire un programme fonctionnel et technique (PFT) relatif à la construction d'un nouvel abri à sel dans la cour des Travaux publics, d'un montant total de 79 804,14 \$, taxes incluses, à savoir 72 549,22 \$, taxes incluses pour le contrat et 7 254,92 \$ taxes incluses pour les contingences et affecter un montant total de 79 804,14 \$, taxes incluses, à même les surplus du budget - Appel d'offres sur invitation SP-2024-01 (3 soumissionnaires conformes)

CONTENU**CONTEXTE**

La cour des Travaux publics représente le coeur des activités municipales, notamment en ce qui concerne l'épandage de sel abrasif. Dans le cadre du « Projet Connexion », l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro envisage la construction d'un nouvel abri à sel conforme aux normes en vigueur, tout en incarnant la vision du projet Connexion. L'objectif pour ce parc est de concevoir une structure permettant le stockage et la manipulation du sel de déglacage, ainsi que des matériaux d'excavation, à l'abri des intempéries. En suivant l'orientation du Projet Connexion, l'arrondissement s'engage à réaliser cet abri dans une perspective de verdissement, de gestion écologique des eaux pluviales, de mobilier et d'identité visuelle.

Pour ce faire, l'arrondissement souhaite confier le mandat à une firme d'architecture ou d'ingénierie capable de constituer une équipe multidisciplinaire expérimentée dans ce type d'aménagement opérationnel. Cette équipe aura pour mission de produire un programme fonctionnel et technique (PFT) pour le nouvel abri à sel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le mandat à octroyer à la firme Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c (ALM) est relatif au Programme fonctionnel et technique (PFT) pour la construction d'un nouvel abri à sel, dans la cour des Travaux publics de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro intégrant les visions du projet connexion ci-dessous :

- ◊ Verdissement
- ◊ Gestion écologique des eaux pluviales
- ◊ Mobilier et identité visuelle

JUSTIFICATION

L'appel d'offres sur invitation a été envoyé le 15 mars 2024 et la date limite du dépôt des soumissions était fixée au 29 mars 2024 à 11 h 00. Trois (3) soumissions ont été réceptionnées, celle des firmes ALM, GENIPUR et SALEM.

Étant donné que la firme ALM a déposé la la plus basse soumission conforme, il est recommandé de lui octroyer le contrat au montant total de 79 804,14 \$ \$, taxes incluses. Le contrat étant de 72 549,22 \$ taxes incluses et les contingence de 7 254,92 \$ taxes.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 10% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
ALM	72 549 \$	7 255 \$	79 804 \$
SALEM ARCHITECTURE	86 231 \$	8 623 \$	94 854 \$
GENIPUR	110 606 \$	11 061 \$	121 667 \$
		0 \$	
		0 \$	
Dernière estimation réalisée (\$)	74 734 \$	7 473 \$	82 207 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			98 775,02 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			23,77 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			41 862 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			52,46 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-2 403 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-2,92 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			15 050 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			18,86 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % à même les surplus du budget de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 17 avril 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL
Préposée à la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

Le : 2024-04-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1246936009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Fahey et associés pour l'acquisition de services professionnels relatifs à l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT) de la future place publique de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 94 538,21 \$ (contrat : 82 207,13 \$, contingences : 12 331,07 \$), taxes incluses et affecter un montant total de 94 538,21 \$, taxes incluses au Surplus - Appel d'offres sur invitation SP-2024-11 - 1 soumissionnaire.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite retenir les services d'une firme pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique (PFT) de la future place publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Cet appel d'offres sur invitation a été transmis aux firmes le 8 avril 2024 et le délai pour la remise des propositions a été fixé au 26 avril 2024.

JUSTIFICATION

Le PFT demandé servira à valider l'adéquation entre les besoins pour cette place publique et le budget disponible.

Neuf (9) firmes au total ont été approchées pour ce présent appel d'offres et une (1) seule a soumis un prix. Plusieurs firmes ont choisi de ne pas présenter de proposition, car elles auraient été disqualifiées automatiquement du concours de design à venir pour la place publique.

Le critère d'évaluation des soumissionnaires est le prix soumis. À la suite de l'évaluation de la soumission, il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme Fahey et associés ayant déposé la seule soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé à même les surplus du budget de l'arrondissement.
Le montant, taxes incluses, est réparti comme suit :

Honoraires professionnels : 82 207,14 \$
Contingences (15%) : 12 331,07 \$
Pour un montant total de **94 538,21 \$**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier et étapes subséquentes :

- du 8 au 26 avril 2024 : préparation et dépôt de propositions de prix
- 7 mai au 16 août 2024 : réalisation du mandat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévision de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie RACINE

ENDOSSÉ PAR

Stefan KOPCZYNSKI

Le : 2024-04-30

architecte paysagiste

chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION **Dossier # :1249348001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la Culture, Sports, Loisirs et Développement Social à faire le prêt de la scène mobile : Stageline SL-100 à l'organisme Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île lors de son événement annuel le 6 juillet 2024 au Parc Dollard-des-Ormeaux localisé au 12000, boulevard de Salaberry.

CONTENU

CONTEXTE

Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île est un organisme axé sur la communauté dont les objectifs principaux sont d'aider les organismes à but non-lucratif et de promouvoir le blues dans l'Ouest de l'Île. Au cours des dix-neuf dernières années, l'organisme a fait don de plus de 300 000 \$ à de nombreux organismes communautaires de l'Ouest-de-l'Île, notamment : Centre Bienvenue, l'Association de la communauté noire de l'Ouest-de-l'Île, le Refuge pour les femmes de l'Ouest-de-l'Île, Alphabétisation sans limites, et Accompagnement Bénévole de l'Ouest (ABO VAS).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1239348002 - Résolution CA 23 290127 : QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest de l'Île pour son événement annuel du 8 juillet 2023 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux.

GDD 1221294005 - Résolution CA 22 290112 : QUE le conseil d'arrondissement autorise le prêt de la scène mobile Stageline SL-100 à l'organisme Festival de Blues de l'Ouest de l'Île pour son événement annuel du 9 juillet 2022 et la fourniture des ressources nécessaires pour le montage et le démontage de la scène mobile sur le site du festival au parc Dollard-des-Ormeaux;

DESCRIPTION

Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'Île organise annuellement un festival dans le but de recueillir des fonds pour venir en aide aux organismes communautaires de la région dont certains œuvrent sur le territoire de l'Ouest-de-l'Île incluant l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. L'Arrondissement fera le prêt de sa scène mobile pour le spectacle extérieur qui se tiendra le 6 juillet 2024 au Parc Dollard à Dollard-des-Ormeaux situé au 12000, boulevard de Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, QC H9B 3G4 . Le montage sera fait le vendredi 5 juillet 2024 et le démontage, le dimanche 7 juillet 2024.

JUSTIFICATION

Le Festival de Blues de l'Ouest-de-l'île est un événement rassembleur mis sur pied par plusieurs villes et arrondissements avoisinants permettant d'offrir un événement de qualité générant des fonds pour des organismes communautaires de l'arrondissement qui ont besoin de ces ressources pour accomplir leur mission et répondre aux besoins de leurs bénéficiaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le valeur du prêt de la scène mobile est approximativement 4 000 \$.

Soutien fourni par l'arrondissement	Montant
Prêt du Stageline	3 000,00 \$
RH (livraison, montage, démontage)	1 000,00 \$
TOTAL	4 000,00 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DANCSECS
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-15

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1246936006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution demandant au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et les villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer un contrat de services professionnels au lauréat du concours de design visant l'aménagement de la future place publique adjacente au complexe aquatique et récréatif de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU**CONTEXTE**

Le secteur centre de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro fait l'objet depuis quelques années d'investissements majeurs pour favoriser son rayonnement. Que ce soit la construction du nouveau complexe aquatique et récréatif, la construction de la nouvelle bibliothèque, le réaménagement du parc du Millénaire, le réaménagement des sentiers d'accès reliant les divers bâtiments municipaux, cette zone est en pleine mutation pour mettre en place les pièces constituant le projet Connexion.

Le projet Connexion se veut une vision novatrice pour le secteur afin de le développer de façon cohérente et forger à court, moyen et long terme le nouveau cœur identitaire de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. La densification résidentielle et une nouvelle offre commerciale sont les deux principaux leviers envisagés pour créer un terreau fertile favorisant une vie de quartier animée.

Le complexe aquatique et récréatif de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est actuellement en construction et à la suite de ces travaux, une nouvelle place publique sera adjacente au complexe. Ces deux infrastructures sont des pièces maîtresses du projet Connexion que ce soit par leur position centrale que leur potentiel d'attraction.

Cette place doit être un lieu générateur de déplacements puisque l'endroit doit être animé, soit par des activités organisées ou par ses usagers, 365 jours par année. À cet effet, un atelier impliquant des employés de la Ville de divers horizons a permis de mieux définir l'énoncé de vision de cette future place publique.

Le secteur du projet Connexion dans lequel s'intègre le complexe aquatique et la place publique sont dans une zone sensible aux inondations. De plus, ce secteur est principalement minéralisé. L'arrondissement souhaite profiter de l'occasion pour que la nouvelle place publique résiliente puisse devenir un îlot de fraîcheur pour le confort des usagers et intégrer au maximum les notions de développement durable dans l'aménagement proposé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Processus et formule de concours :

La formule de concours retenue vise à interpeller les spécialistes en architecture de paysage et à impliquer un maillage pluridisciplinaire (architectes, ingénieurs, etc.) favorisant à la fois la qualité de conception et la faisabilité technique des propositions. Le concours de design sera ouvert à l'échelle canadienne afin de favoriser la production de propositions de haute qualité, de stimuler la compétitivité sur la scène locale et extra-locale et de favoriser le rayonnement du projet.

Le concours consistera en la sélection des lauréats sur la base d'une proposition qui comprendra la présentation d'un concept d'aménagement détaillé de la future place publique, d'une évaluation budgétaire et des informations techniques permettant l'évaluation de la faisabilité du projet. La démarche de concours se déroulera sur trois étapes de création dont la troisième sera facultative. Les principaux paramètres de cette formule sont les suivants :

Étape 1 : La première étape consistera en un appel à propositions anonyme auprès de firmes conceptrices. Un jury sera d'abord responsable de sélectionner quatre finalistes.

Étape 2 : Les quatre finalistes retenus à la première étape bénéficieront chacun d'une somme approximative d'honoraires de 25 000 \$ plus taxes pour développer une proposition qui sera présentée au jury lors d'une audition publique. Chacune des propositions sera examinée par un comité technique et par des consultants mandatés pour en évaluer la faisabilité (budgétaire et technique). Le jury sera alors responsable de sélectionner le lauréat ou de choisir de poursuivre la démarche à la 3^e étape dans le cas où le processus de délibération s'avérerait trop serré entre deux propositions. Le cas échéant, le jury devra sélectionner deux grands finalistes.

Étape 3 (facultative) : Les deux finalistes retenus à la deuxième étape bénéficieront chacun d'une somme approximative d'honoraires de 10 000\$ plus taxes. Ces prestations serviront à participer à une entrevue de manière à préciser des détails de conception et répondre à des interrogations du jury. À la fin de ce processus de sélection, le jury devra sélectionner le lauréat parmi les deux grands finalistes et soumettre leur décision à la Ville.

Par la suite, la décision du jury fera l'objet d'une présentation aux instances afin de procéder à l'adjudication du contrat de services professionnels au lauréat (conception, plans et devis, assistance durant l'appel d'offres, assistance durant l'appel d'offres, assistance technique durant les travaux et accompagnement de la Ville lors de la conception des phases subséquentes).

L'ensemble des contrats d'honoraires prévus pendant le concours sera accordé de gré à gré à chacun des finalistes retenus aux étapes 1 et 2. Les finalistes retenus à l'étape 2 recevront ainsi chacun des honoraires totalisant approximativement 110 000\$ plus taxes si l'étape 3 est réalisée.

Les critères à respecter pour les trois étapes du concours seront décrits dans le règlement du concours qui fera l'objet d'une demande d'approbation aux instances, avant le lancement prévu à la fin de l'automne 2024.

JUSTIFICATION

Considérant l'importance de la place publique au sein du projet Connexion et de son niveau de visibilité dans le secteur, l'arrondissement recommande de tenir un concours de design pluridisciplinaire pan-canadien pour sélectionner les concepteurs sur la base du meilleur

projet. La démarche de concours s'avère être la meilleure formule pour sélectionner une firme de façon judicieuse et dynamique, sur la base de la qualité des projets soumis, en faisant appel aux plus hauts standards de qualité en architecture de paysage et ce, dans le respect d'une enveloppe budgétaire déterminée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds requis pour la réalisation de ce projet sont prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2027 et feront l'objet d'un règlement d'emprunt.

MONTRÉAL 2030

Les grands principes et engagements de la Ville, tel que détaillés dans le Plan Montréal 2030 seront pris en compte dans la réalisation du programme d'aménagement. De plus, la démarche de conception adoptée vise l'obtention d'un design de qualité ainsi que la réalisation d'un projet d'aménagement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation du lancement du concours aurait un impact négatif sur la capacité de la Ville à réaliser le concept d'aménagement de la future place publique dont les travaux doivent débuter à la fin des travaux du complexe aquatique et récréatif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier du concours est le suivant :

- Obtention de l'autorisation du MAMH : été 2024
- Approbation du lancement du concours de design par le conseil d'arrondissement : novembre 2024
- Lancement du concours de design : novembre 2024
- Octroi d'un contrat au lauréat du concours par le conseil d'agglomération : automne 2025
- Appel d'offres travaux : hiver 2026
- Début des travaux : printemps 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie RACINE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-10

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1248388004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 24 février au 29 mars 2024

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de mars.
Rapport couvrant la période du 24 février au 29 mars 2024 qui totalise la somme de 465 536.27 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 29 février 2024 pour un montant de 9 092.75 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-17

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1246765007****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Prendre acte du dépôt, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour la tenue de registre de consultation des personnes habiles à voter tenu le 15 avril 2024. Le projet de résolution vise à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-7-424 au 10 451, boulevard Guoin Ouest, à l'intersection de la 4e Avenue Nord, sur le lot 1 389 831, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de réception de 17 signatures valides de la zone H1-7-399-1, un avis public pour la tenue d'un registre pour la résolution CA24 29 0064 qui vise à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-7-424 au 10 451, boulevard Guoin Ouest, à l'intersection de la 4e Avenue Nord, sur le lot 1 389 831, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040 a été publié le 10 avril 2024.

Le registre a été accessible de 9 h à 19 h le 15 avril 2024 au bureau de la mairie de l'arrondissement, située au 13665, boulevard de Pierrefonds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 29 0308 - Adopter, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le premier projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-7-424 au 10 451, boulevard Guoin Ouest, à l'intersection la 4^e Avenue Nord, sur le lot 1 389 831, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040 - GDD # 1238707027

CA24 29 0064 - Adopter, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le second projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-7-424 au 10 451, boulevard Guoin Ouest, à l'intersection de la 4^e Avenue Nord, sur le lot 1 389 831, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040 - GDD # 1238707027

CA24 29 0046 - Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique

de consultation tenue le 5 février 2024 concernant le premier projet de résolution CA23 29 0308 et des deux dérogations qui seront apportées lors de l'adoption du second projet de résolution - GDD # 1246765003

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement doit prendre acte du dépôt, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, par le secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats pour la tenue du registre de consultation des personnes habiles à voter tenu le 15 avril 2024 concernant le projet de résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de six (6) étages dans la zone C-7-424 au 10 451, boulevard Gouin Ouest, à l'intersection de la 4e Avenue Nord, sur le lot 1 389 831, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

Dans la zone concernée C-7-424 et de la zone contiguë H1-7-399-1 le nombre de personnes habiles à voter selon l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités était de 598 personnes.

71 demandes étaient requises pour qu'un référendum soit tenu.

Lors du registre tenu le 15 avril 2024, **146** demandes de participation valides ont été reçues.

Par conséquent, ladite résolution CA24 29 0064 (PP-2023-004) est réputé refusée par les personnes habiles à voter.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, parce qu'il ne vise que l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Louise LEROUX 2
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissements

Le : 2024-04-29

IDENTIFICATION**Dossier # :1238707027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 63 logements sur le lot 1 389 831, situé au 10 451 boulevard de Gouin Ouest et établir les normes qui s'y rattachent.

CONTENU**CONTEXTE**

Le premier projet de résolution CA23 29 0308 (PP-2023-004) adopté le 4 décembre 2023 comportait, entre autres, les dérogations suivantes:

- De permettre un ratio des aires d'agrément à 25 m² par logement;
- De permettre que la cour avant du terrain soit gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux à 43%.

Lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 5 février 2024, il a été mentionné que ces deux dérogations devraient être modifiées comme suit advenant que le conseil d'arrondissement décide d'adopter un deuxième projet :

- De permettre un ratio des aires d'agrément à 11 m² par logement
- De permettre que la cour avant du terrain soit gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux à 46%

De plus, il a été mentionné lors de l'assemblée publique de consultation que la condition suivante serait ajoutée au 2^e projet de résolution afin d'assurer un minimum de verdissage sur le site :

- La superficie minimale de verdure requise des espaces libres (cour avant, latérales, arrière et le toit vert) du terrain est 525 m².

Les explications quant aux calculs à la baisse du ratio d'aire d'agrément ont été expliqués aux personnes présentes. Il fallait soustraire les balcons et les terrasses (incluant la terrasse sur le toit) de l'exigence minimale requise. L'exigence minimale passe alors de 35m²/logement à 26m²/logement. Les calculs révisés indiquent que le site du projet propose 11m²/logement. Quant aux calculs de verdissage en cour avant, ils ont été revus à la hausse.

La résolution PP-2023-004 qui sera présentée en 2^e lecture inclus toutes les modifications présentées lors de l'assemblée publique de consultation (voir résolution et le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de 63 logements sur le lot 1 389 831, situé au 10 451 boulevard de Gouin Ouest et établir les normes qui s'y rattachent.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant a déposé une demande visant la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 6 étages comprenant 63 logements sur le lot 1 389 831. Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage (CA29 0040). Le projet est assujéti à une évaluation dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045).

Le terrain est situé dans la zone C-7-424 qui autorise les catégories d'usages

- Habitations multifamiliales (h3)
- Vente au détail et services (c1)
- Divertissement commercial, hébergement et restauration (c2)
- Les deux usages spécifiques 641: Service de réparation d'automobile (c3b) et 6431 : Service de réparation de véhicules légers motorisés (c3b)
- L'usage spécifique 4621 : Terrain de stationnement pour automobiles (c5c)
- Établissements d'enseignement (p2b)
- Établissements de santé et de services sociaux (p2c)
- Établissements culturels et sportifs ou reliés aux affaires publiques et aux services communautaires (p2d)
- L'usage spécifique 711: Activité culturelle (p3d)
- Habitations collectives (h4)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 12 octobre 2022

Considérant que les membres du Comité sont favorables à la construction d'un bâtiment résidentiel « H3 – Habitation multifamiliale » de 6 étages dans la zone C-7-424;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation citoyenne tenue du 17 mars au 16 avril 2022;

Considérant les plans révisés reçus suite aux commentaires émis par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 6 juillet 2022;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI afin d'autoriser un projet de construction résidentiel de type « Habitation multifamiliale (H3) » de 6 étages (63 unités) ainsi que les normes et spécifications qui en découlent, selon les recommandations suivantes :

- Que les aires d'agrément extérieures soient bonifiées en nombre, en superficie et en qualité;
 - Que les aires d'agrément extérieures au sol ou sur le toit permettent l'aménagement de lieux de rassemblement;
 - Que les aires d'agrément extérieures sur le toit soient davantage naturalisées;
 - Que le coloris des matériaux de revêtement extérieur soient revus afin d'assurer une plus grande sobriété;
 - Que la gestion des matières résiduelles soit détaillée à l'aide de documents et de plans;
 - Que les impacts visuels et sonores des appareils mécaniques soient analysés et amoindris.
- -----

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du 23 juin 2023

Le projet est présenté pour la deuxième fois au comité d'architecture. Le Comité est d'avis que les modifications apportées à la façade sur le boulevard Gouin ne sont pas suffisamment convaincantes.

Le Comité émet les recommandations suivantes :

- Accentuer le recul des étages 3 à 6 sur le boulevard Gouin, dans le même esprit que ce qui est proposé sur la 4e Avenue Nord ;
- Revoir la configuration des balcons désaxés et proposer des balcons alignés, particulièrement sur le boulevard Gouin Ouest ;
- Il est suggéré de traiter architecturalement les balcons en loggias ou par l'utilisation de matériaux contrastés.

DESCRIPTION

Il s'agit d'un projet visant à construire un bâtiment multifamilial de 6 étages comprenant 63 logements.

Le projet a été revu à la suite de la consultation citoyenne, notamment les éléments suivants :

- La rampe menant au sous-sol a été déplacé pour permettre la plantation d'arbustes entre celle-ci et le terrain adjacent
- Les aires d'agrément extérieures ont été bonifiées par un agrandissement en superficie et par l'ajout des mobiliers permettant des aires de détente et de rassemblement

- Un recul supplémentaire des étages 3 à 6
- Les balcons situés à l'arrière ainsi que ceux faisant face au boulevard Gouin ont été convertis en demi loggia afin qu'ils soient moins visibles des maisons unifamiliales
- Un toit vert a été ajouté au projet
- La terrasse commune a été végétalisée davantage en ajoutant des bacs de plantation

Le projet est conforme aux objectifs du Plan d'urbanisme :

- Secteur d'affectation mixte : «Aires diversifiées comportant une composition variée d'activités et de l'habitation. Plusieurs de ces secteurs recouvrent des aires présentant un potentiel d'intensification du nombre de logements ou du nombre d'emplois.»
- Secteur de densité (18-07), les bâtiments de 1 à 10 étages hors sol et un taux d'implantation au sol faible ou moyen sont autorisés.

Les dispositions de la résolution du projet particulier de construction sont assujetties à la procédure d'approbation référendaire.

Les dérogations suivantes sont nécessaires à la réalisation du projet de construction:

Les normes prévues à la grille des spécifications de la zone C-7-424 ne permettent pas au requérant de réaliser le projet.

1. De permettre une marge avant minimale à 4,5 mètres au lieu de 6 mètres minimum (boulevard Gouin Ouest)
2. De permettre une hauteur maximale du bâtiment à 6 étages au lieu de 3 étages maximum
3. De permettre une hauteur maximale du bâtiment à 18 mètres au lieu de 10 étages maximum
4. D'établir un rapport logement/bâtiment maximal à 63
5. De permettre un rapport plancher/terrain (C.O.S.) à 2,8 au lieu de 1,5 maximum
6. De permettre un rapport bâti/terrain (C.E.S.) à 0,5 au lieu de 0,45 maximum

Règlement de zonage (CA29 0040)

7. De permettre un ratio des aires d'agrément à 25 m² par logement au lieu de 35 m² par logement (article 236)
8. De permettre une construction souterraine non apparente à :
 - 0,25 mètre de la ligne latérale droite de terrain au lieu de 3 mètres minimum (article 138. 41)
 - 0,5 mètre de la ligne de terrain arrière au lieu de 3 mètres minimum (article 138. 41)
9. De permettre que la cour avant du terrain soit gazonnée ou autrement paysagée à l'aide de végétaux à 43% au lieu de 50% minimum (article 234, 3°)

JUSTIFICATION

Les critères selon lesquels est réalisée l'évaluation de la demande d'autorisation d'un projet particulier sont les suivants :

- 1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal
- 2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion
- 3° qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux
- 4° avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et

de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine
5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations
6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation
7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, en regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité
8° avantages des composantes culturelles ou sociales du projet
9° faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu
10° favorisation de l'accessibilité universelle au projet, notamment par la réduction de la différence de hauteur entre une voie publique et un étage du bâtiment, l'aménagement de sentiers sécuritaires et éclairés entre le bâtiment et une voie publique et l'aménagement de cases de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à proximité des accès

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Consultation citoyenne – Plateforme Cocoriko : 17 mars 2022 au 16 avril 2022
Recommandation comité consultatif d'urbanisme : 12 octobre 2022
Adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 4 décembre 2023
Affichage sur le terrain et avis public : décembre 2023
Assemblée publique de consultation : 15 janvier 2024
Adoption du 2^e projet de résolution : 5 février 2024
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : février-mars 2024
Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : mars-avril 2024
Certificat de conformité : mai-juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).<

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-21

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1246595002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues pour la tenue de l'événement La Fête du Canada 2024 qui aura lieu le lundi 1er juillet 2024 de 7 h à 23 h 30

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro organise depuis de très nombreuses années des festivités pour célébrer la Fête du Canada. Cette année le traditionnel défilé a été remplacé par un défilé citoyen sous forme de parcours réalisé en véhicule sur le terrain situé devant l'Hôtel de Ville de l'Arrondissement. Cela afin de respecter les mesures sanitaires en vigueur. Par conséquent, afin de gérer l'affluence à l'événement et le surplus de trafic occasionné, il est nécessaire d'effectuer la fermeture de certaines rues adjacentes.

Les permis nécessaires seront obtenus pour la tenue de l'événement. Les services de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal participeront conjointement à l'élaboration logistique de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro organise depuis de très nombreuses années des festivités pour célébrer la Fête du Canada. Étant donné la grande affluence des citoyennes et citoyens lors de cette activité, pour assurer la sécurité des participantes et participants, il est recommandé de fermer à la circulation certaines rues adjacentes à l'événement.

La fermeture de rue se fera à 7h30 le 1er juillet et l'ouverture est prévue vers 23h30. Les rues suivantes seront fermées et sans circulation à partir de 7 h 30 le jour de l'événement:

FERMETURES DE RUES:

Défilé:

- Fermeture du boulevard des Sources direction sud entre le boulevard Gouin et rue Pavillon
 - ◊ TRV7 pour diviser le Blvd des Sources direction nord, contre sens, 1 voie

par direction

Site de l'événement:

- Fermeture du boulevard Pierrefonds du boulevard St-Jean à la rue Richmond.
- Fermeture de la rue René-Émard du boulevard Gouin et Anselme-Lavigne.
 - Accès circulation locale seulement pour la section à partir d'Anselme-Lavigne (*secteur résidentiel et commerces près du 4770-4830 Anselme-Lavigne*).
- Fermeture de la rue Richmond entre le boulevard de Pierrefonds et la rue Anselme-Lavigne, circulation locale seulement.
- La voie Est sur la rue René-Émard direction Nord sera réservée au service d'incendie, aucune occupation que ce soit temporaire ou permanent ne sera tolérée. (Arrêt interdit en tout temps).

STATIONNEMENT INTERDIT DES DEUX CÔTÉS DANS LES RUES SUIVANTES:

- Rue René-Émard entre le boulevard Gouin et la rue Anselme-Lavigne
- Rue Anselme-Lavigne entre René-Émard et la rue Richmond
- Rue Richmond entre Anselme-Lavigne et le boulevard de Pierrefonds
- Stationnement de l'Hôtel de Ville de Pierrefonds-Roxboro - Du 30 juin au 1er juillet
- Stationnement du Centre Culturel de Pierrefonds - Du 30 juin au 1er juillet
- Stationnement du Centre Communautaire Marcel-Morin - Du 30 juin au 1er juillet.

Malgré la fermeture de certaines rues pour assurer la sécurité des participants, les impacts sur la circulation sont limités et les moyens sont pris pour les atténuer. La signalisation et les détours seront mis en place aux intersections nécessaires.

Les permis nécessaires seront obtenus pour la tenue de l'événement. Les services de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal participeront conjointement à l'élaboration logistique de l'événement.

JUSTIFICATION

- Cet événement permettra aux citoyennes et citoyens de l'Arrondissement de fêter ensemble et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur la fête du Canada.
- Le Service des incendies de Montréal (SIM) et le SPVM sont parties prenantes de la mise en place de l'événement
- Le Service des incendies de Montréal (SIM) et le Poste de quartier 03 du SPVM sont parties prenantes de l'ensemble du processus de mise en place de l'événement;
- Cet événement contribue à l'essor et à la visibilité de Pierrefonds-Roxboro dans la collectivité;
- Cet événement est rassembleur et favorise les liens de voisinage et les échanges intergénérationnels;
- Il s'agit d'un événement qui dynamise le quartier
- Les éditions précédentes de la Fête du Canada ont connu un franc succès et attiré de nombreux participantes et participants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

- Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »
- Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les lieux publics de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impact sur la circulation

- Impact sur les commerces situés sur la rue René-Énard
- Impact sur les résidents du secteur

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera faite sur nos médias sociaux afin d'informer les citoyennes et citoyens de la tenue de l'événement et de limiter les désagréments causés par les fermetures de rues;

- Une lettre sera envoyée aux résidentes et résidents touchés par la fermeture de rues;
- Une lettre sera envoyée aux commerçants pour les informer de la fermeture de rues;
- Une communication aux employées et employés sera envoyée afin d'informer la fermeture des stationnements respectifs;
- Les pancartes de *stationnement interdit* seront placées la veille de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Demande de permis;

- Mise à jour du plan de site incluant les fermetures de rues;
- Rencontre de suivi avec les travaux publics;
- Rencontre de planification avec le SIM et le SPVM;
- Communication auprès de la STM;
- Un document de travail est envoyé aux Travaux Publics pour préciser les besoins en signalisation ou toute autre demande liée à la réalisation de l'événement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BESNER
agent(e) de projets, promotions et
evenements speciaux

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-17

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1244991006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Autorisation pour la tenue du Marché public Pierrefonds sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds,13555, boulevard de Pierrefonds les 8 et 9 juin 2024 et les 5 et 6 octobre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro donne le mandat de la coordination et de la mise en œuvre du Marché public Pierrefonds à VertCité pour la saison 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1234991003 - CA23 29 0109 - QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 23 29 0109 l'autorisation de la tenue d'un marché public sur la terrasse du Centre culturel de Pierrefonds, situé au 13850, boulevard Gouin Ouest, les dimanches de 10 h à 14 h du 11 juin au 24 septembre 2023 conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

L'Arrondissement organisera les marchés publics les 8 et 9 juin 2024 et les 5 et 6 octobre 2024, entre 9 h et 10 h pour son installation et de 10 h à 16 h pour la vente au public. Le marché aura lieu sur la terrasse de la Bibliothèque de Pierrefonds, situé au 13555, boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds. Des producteurs et artisans seront invités à y tenir un kiosque afin d'y vendre leurs produits.

La tenue du marché nécessite qu'une ordonnance soit édictée relativement au Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

La tenue des Marchés publics Pierrefonds améliore l'accès à des fruits et légumes frais aux citoyens du quartier. Le Marché public Pierrefonds se veut aussi un lieu d'échanges et de rencontres pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement facilite la tenue des marchés par un soutien logistique (accès à l'eau et à l'électricité) et un soutien technique par l'accès à du matériel (tables, chaises, etc).

MONTRÉAL 2030

Contribution : « Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, [des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.] »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant la tenue du marché sont à la charge de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro
Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

Le : 2024-04-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1244991005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance - Autorisation pour la tenue du Marché solidaire, chaque jeudi, pendant la période du 4 juillet au 17 octobre 2024 et ce, au parc À-Ma-Baie situé du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, 9665, boulevard Gouin Ouest.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro donne le mandat de la coordination et de la mise en œuvre du Marché solidaire à Corbeille de pain Lac St-Louis pour la saison 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1234991002 -CA23 29 0108 -QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 23 29 0108 l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie, du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson, situé au 9665, boulevard Gouin Ouest les jeudis de 15 h à 18 h du 6 juillet au 12 octobre 2023 et les samedis 29 juillet, 26 août et 30 septembre 2023 de 11 h à 13 h, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

DESCRIPTION

L'Arrondissement organisera le marché solidaire À-Ma-Baie pour la période du 4 juillet au 17 octobre 2024, les jeudis entre 13 h et 15 h pour son installation et de 15 h à 18 h pour la vente au public.

Le marché solidaire À-Ma-Baie sera situé du côté ouest du Centre communautaire Gerry-Robertson (Offrant uniquement des fruits et légumes frais et majoritairement locaux, le marché solidaire À-Ma-Baie sera opéré par l'organisme Corbeille de pain Lac St-Louis reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL. Le concept vise à offrir un juste prix des produits, par un équilibre entre le montant offert à l'agriculteur, le montant nécessaire à la logistique du marché et le prix de vente offert aux consommateurs. Ainsi, ce marché fonctionnera sous le principe de « Payez ce que vous pouvez ». Ce faisant, un prix suggéré sera affiché pour chaque item et le citoyen ou la citoyenne pourra choisir de déboursier le montant qu'il ou elle est en mesure de payer.

La tenue du marché solidaire À-Ma-Baie nécessite qu'une ordonnance soit édictée relativement au Règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

Un modèle innovant de marché public, issu de mobilisation communautaire et citoyenne, afin d'améliorer l'accès à des fruits et légumes frais et à juste prix aux citoyens et citoyennes du

quartier. Le marché solidaire À-Ma-Baie se veut aussi un lieu d'échanges et de rencontres pour favoriser une vie de quartier dynamique, inclusive, participative et solidaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement facilite la tenue des marchés par un soutien logistique (accès à l'eau et à l'électricité) et un soutien technique par l'accès à du matériel (tables, chaises, etc).

MONTRÉAL 2030

Contribution : « Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications entourant la tenue du marché sont à la charge de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Francois GAUTHIER, Pierrefonds-Roxboro
Jay-Sun RICHARD, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD

Le : 2024-04-17

conseillère en développement communautaire Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1249348002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la tenue de l'événement Fête des Isles ainsi que la vente et la consommation de boissons alcoolisées sur le site de l'événement le 10 août 2024 de 12 h à 21 h, et le 11 août 2024 de 12 h à 21 h au Parc A-Ma-Baie situé au 9625, boulevard Gouin Ouest.

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Overture with the Arts est un organisme reconnu, catégorie A, par l'Arrondissement selon sa Politique de reconnaissance des organismes. Overture with the Arts (OWTA) offre des cours de musique, de danse, de théâtre et de chant. Leurs programmes gratuits et/ou à faible coût permettent aux jeunes de poursuivre leur passion pour les arts du spectacle. De plus, tout au long de l'année de l'année, l'organise offre plusieurs événements communautaires tels que Winter Wonderland, le déjeuner du Mois de l'histoire des Noirs, et la Fête des Îles/Island Fête, dans le but de renforcer le tissu social de la communauté.

La Fête des Îles est un festival de deux jours en plein air célébrant la cuisine et les arts des Caraïbes. Cet événement familial offre aux participants la possibilité de déguster une cuisine authentique des Caraïbes tout en appréciant les performances de musiciens montréalais de la diaspora. De plus, il propose un petit marché d'artisans mettant de l'avant des petites entreprises locales appartenant à de personnes racisées (BIPOC). Il y a également une aire de jeux pour enfants avec jeux gonflables et station de maquillage de fantaisie. Le tout est prévu pour passer un moment inoubliable! L'année dernière, l'événement a accueilli près de 1500 festivaliers en une journée. Cette année, l'organisme estime une participation d'environ 1000 personnes par jour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 290110 : QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 23 29 0110 l'autorisation de vendre et de consommer des boissons alcoolisées sur le domaine public le samedi 29 juillet 2023 de 11 h à 21 h et le dimanche 30 juillet 2023 de 11 h à 21 h dans un espace délimité du terrain vacant situé à l'ouest de la mairie d'arrondissement et indiqué au plan joint à la présente, à l'occasion de l'événement Fête des Isles, le tout conformément aux dispositions de l'article 20 (5) du règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre, sous réserve de l'obtention par l'organisme du permis d'alcool approprié de la Régie des alcools, des courses et des jeux

DESCRIPTION

L'événement offre une occasion unique de célébrer la diversité culturelle et de découvrir la richesse de la cuisine et des arts des Caraïbes. En exposant les résidents à de nouvelles cultures et traditions, la Fête des îles favorise la compréhension interculturelle et renforce le tissu social de la communauté. De plus, la Fête des îles crée des opportunités économiques pour les artisans locaux et les petites entreprises appartenant à des personnes racisées (BIPOC) en leur offrant un espace pour présenter et vendre leurs produits. Ceci a pour impact de stimuler l'économie locale et soutenir les entrepreneurs de la communauté. En proposant un espace enfants avec des jeux gonflables, l'événement attire les familles et crée un environnement inclusif où les résidents de tous âges peuvent participer et s'amuser ensemble. L'événement contribue à renforcer les liens familiaux et favoriser le sentiment d'appartenance à la communauté. En somme, la Fête des îles organisée par OWTA apporte une contribution positive à la vie des résidents et les résidentes de Pierrefonds-Roxboro en favorisant la diversité culturelle, en soutenant les entreprises locales et en créant des opportunités de rassemblement et de divertissement pour la communauté.

JUSTIFICATION

Autoriser la vente et la consommation d'alcool sur le domaine public en dérogeant au règlement suivant :
Règlement CA29 0010 concernant les nuisances et le bon ordre, Section III, Bon ordre, Article 20 (5), Boissons alcoolisées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de l'Arrondissement est d'un montant approximatif de 30 851 \$. Notre contribution n'est pas monétaire mais sous forme de prêt d'équipement et de main d'œuvre. Le tableau explicatif est ci-joint.

Soutien fourni par l'arrondissement	Valeur monétaire
Stageline	6 000,00 \$
Montage/démontage Stageline	400,00 \$
Prêt d'équipement	11 397,00 \$
RH (pro, logistique, agent de projet)	3 000,00 \$
Main d'oeuvre TP	2 700,00 \$
SWAT	354,00 \$
Réseau d'alimentation d'eau	7 000,00 \$
TOTAL	30 851,00 \$

MONTRÉAL 2030

Voir formulaire joint.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'organisme Overture with the Arts est un organisme reconnu, catégorie A, par l'Arrondissement via sa Politique de reconnaissance des organismes. Sa demande répond aux critères que la DCSLDS prévus dans l'établissement d'événement d'envergure. La proposition d'événement a été faite conformément à la Politique de soutien aux événements de l'Arrondissement et l'événement répond à l'ensemble des critères de la Politique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme assurera la promotion de l'événement à travers les réseaux de tous les groupes partenaires. De plus, l'Arrondissement va contribuer à la promotion de l'événement par le biais de ses sites de médias sociaux et du babillard électronique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivant l'ordonnance, une copie de la résolution sera envoyée à l'organisme afin qu'il puisse compléter sa demande de permis auprès de la RACJ, du SIM et de la Ville de Montréal pour l'occupation du domaine public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DANCSECS
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

Le : 2024-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1243903002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la fermeture et l'interdiction de stationnement de la rue René-Émard dans le cadre de l'activité de la journée du jardinage prévue le 25 mai 2024 pour garantir la sécurité des participants.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de la journée du jardinage prévue le 25 mai 2024, la Direction des travaux publics utilisera comme emplacement le stationnement des Travaux publics dont l'entrée est située sur le boulevard René-Émard entre le boulevard Gouin Ouest et le boulevard de Pierrefonds. Étant donné la grande affluence des citoyens lors de cette activité, pour assurer une circulation fluide des véhicules (file d'attente), il est recommandé de fermer à la circulation la rue René-Émard entre les boulevards Gouin Ouest et de Pierrefonds. Les permis nécessaires seront obtenus pour la tenue de l'activité. Les services de police de la Ville de Montréal et le Service des incendies de Montréal participeront conjointement à l'élaboration logistique de l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

La Direction des travaux publics dépose une demande afin d'autoriser la fermeture de la rue René-Émard nécessaire au bon déroulement de l'événement et à la sécurité des participants.

JUSTIFICATION

Cette fermeture assurera une meilleure fluidité des piétons et voitures et par le fait même la sécurité des citoyens et du personnel en place.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable.

MONTRÉAL 2030

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'événement qui se déroulera le 25 mai débute à 9 h et se termine à midi. La rue René-Émard sera fermée et sans circulation à partir de 6 h le jour de l'événement jusqu'à 14 h.
RUE FERMÉE ET STATIONNEMENT INTERDIT

- Rue René-Émard entre le boulevard Guin Ouest et le boulevard de Pierrefonds .

Malgré la fermeture de certaines rues pour assurer la sécurité des participants, les impacts sur la circulation sont limités et les moyens sont pris pour les atténuer. La signalisation et les détours seront mis en place aux intersections nécessaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les responsables de cette activité feront la promotion de leurs événements de multiples façons : réseaux sociaux, quotidiens, journaux de quartier, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Demande de permis.

Mise à jour du plan de site incluant la fermeture de rue.

Communication auprès de la SPVM pour prévoir des effectifs.

Communication auprès de la STM pour prévoir le changement d'arrêts d'autobus.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-03

Stéphane BEAUDOIN
Directeur des travaux publics Arrondissement.
Pierrefonds-Roxboro

IDENTIFICATION

Dossier # :1245300008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003361179 visant à permettre dans la zone H1-7-442 pour un bâtiment résidentiel isolé existant, lot 1 389 152, situé à l'adresse 98, rue Cartier, une marge latérale sud de 1,96 m et une marge latérale nord de 1,86 m au lieu du 2 m minimum d'une ligne de propriété, tel que requis, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 11 293, préparé par l'arpenteur-géomètre, Normand Jean, daté du 22 février 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Demande de dérogation mineure 3003361179 visant à permettre dans la zone H1-7-442 pour un bâtiment résidentiel isolé existant, lot 1 389 152, situé à l'adresse 98, rue Cartier, une marge latérale sud de 1,96 m et une marge latérale nord de 1,86 m au lieu du 2 m minimum d'une ligne de propriété, tel que requis, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 11 293, préparé par l'arpenteur-géomètre, Normand Jean, daté du 22 février 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 10 avril 2024

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures ;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande dérogation mineure visant à permettre une marge latérale sud de 1,96 m et une marge latérale nord de 1,86 m au lieu du 2 m minimum d'une ligne de propriété, tel que requis, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 11 293 préparé par l'arpenteur-géomètre, Normand Jean, daté du 22 février 2024.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003361179 visant à permettre dans la zone H1-7-442 pour un bâtiment résidentiel isolé existant, lot 1 389 152, situé à l'adresse 98, rue Cartier,

- une marge latérale sud de 1,96 m et une marge latérale nord de 1,86 m au lieu du 2 m minimum d'une ligne de propriété, tel que requis,

tel que montré sur le certificat de localisation, minute 11 293, préparé par l'arpenteur-géomètre, Normand Jean, daté du 22 février 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 10 avril 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 6 mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-15

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1245453006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Conseil d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage, par l'ajout d'un étage sur la résidence existante située au 4348, rue Hugo – lot 1 070 982 du cadastre du Québec - District Cap-Saint-Jacques.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (3003339760) a été déposée à la Division – Urbanisme, permis et inspection pour l'agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 4348, rue Hugo. Par cette demande, le requérant souhaite ajouter un étage à sa résidence existante.

Les travaux sont assujettis aux dispositions du règlement de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro CA29 0042 (PIIA), Chapitre 3: Objectifs et critères relatifs aux nouvelles constructions résidentielles et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante.

En vertu de l'article 16 du même règlement, les travaux proposés doivent être approuvés par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

na

DESCRIPTION

Agrandissement du bâtiment résidentiel unifamilial isolé par l'ajout d'un étage sur la résidence existante situé au 4348, rue Hugo. Le tout tel que montré aux plans réalisés par Groupe CYB, daté du 13 mars 2024.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Revêtement de pierre : techno-bloc, modèle Alur, couleur calico et gris sienna onyx
- Revêtement horizontal : James Hardi, modèle hardipanel, couleur pierre des champs
- Revêtement vertical : James Hardi, modèle hardipanel, couleur pierre des champs
- Bardeaux d'asphalte : BP mystique, couleur bois champêtre
- Toiture métallique : couleur brun commercial
- Fascia, soffite, poutre, colonne, porte et fenêtre : Gentek, couleur brun commercial

JUSTIFICATION

Comité d'architecture : Réunion en visioconférence du jeudi 22 février 2024

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Le revêtement de pierre utilisé au rez-de-chaussée devrait être poursuivi sur le côté droit jusqu'au mur du garage et il devrait y avoir un retour de maçonnerie de part et d'autre des façades latérales afin d'éviter l'effet de placage en façade. De même, la maçonnerie ne devrait pas dépasser au-dessus des avant-toits.
- Les pentes des avant-toits devraient être les mêmes; au-dessus du garage comme au-dessus de la galerie.
- Le revêtement horizontal devrait être privilégié.
- L'aménagement des pignons devraient être reconsidéré ou retravaillé puisque ceux-ci ne contribuent pas à créer une volumétrie intéressante
- Un traitement de la galerie avant, par l'aménagement de différents paliers pourraient être envisagé afin que les garde-corps puissent être retirés. Sans quoi, une meilleure proportionnalité devrait être exprimée entre les colonnes et le garde-corps.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

Comité d'architecture : Réunion en visioconférence du jeudi 21 mars 2024

Les commentaires du Comité sont les suivants :

Le Comité considère que les commentaires émis lors de la première présentation ont été pris en compte et que la nouvelle proposition respecte les critères et objectifs du PIIA.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme

Comité consultatif d'urbanisme : Réunion en visioconférence du mercredi 10 avril 2024

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la l'ajout d'un étage à un bâtiment résidentiel unifamilial isolé d'un étage.

Recommandée à l'unanimité

ASPECT(S) FINANCIER(S)

na

MONTRÉAL 2030

Non-applicable: Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

na

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

na

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

na

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-15

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29-0042, la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, situé au 45, 16eme rue, sur le lot 6 526 810

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (3003331413) a été déposée à la Division – Urbanisme, permis et inspection pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages, situé sur le lot 6 526 810 portant le numéro civique 45, 16^e rue. Les travaux prévus étant assujettis aux dispositions du règlement PIIA CA29 0042 - chapitre 3, concernant les objectifs et critère relatifs aux nouvelles constructions résidentielles et à l'ajout d'un étage à une construction résidentielle existante, les travaux doivent être approuvés par le conseil d'arrondissement et ce, en vertu de l'article 16 du même règlement.

Les travaux visés par la demande sont la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages suivant la démolition de la maison existante construite en 1958.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

na

DESCRIPTION

Le projet vise la démolition de la maison unifamiliale d'un étage construite en 1958 et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux étages. Le nouveau bâtiment sera implanté sur le lot 6 526 810, tel que montré au plan d'implantation, signé et scellé par Normand Jean, arpenteur-géomètre, dossier s-84 254-3, minute 11 486, daté du 20 décembre 2023 et révisé les 15 janvier, 3 et 8 avril 2024. Il sera construit selon les plans de Salvatore Moffa designs, daté du 23 mars 2024.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Revêtement de brique, Permacon Cinco plus, nuance gris newport
- Revêtement horizontal, Rialux Timberland, couleur ébène
- Bardeaux d'asphalte. BP Mystique, noir 2 tons
- Fascia soffite, fenêtres, portes, couleur noir

JUSTIFICATION

Comité d'architecture : Réunion en visioconférence du jeudi 25 janvier 2024

Les commentaires du Comité sont les suivants :

Le comité mentionne que le gabarit du bâtiment est trop imposant et s'intègre difficilement au milieu existant. Afin de palier à cet état et atteindre les objectifs du PIIA, plusieurs interventions sont à envisager.

- Revoir le langage architectural utilisé pour qu'il soit mieux harmonisé et hiérarchisé.
- Retravailler, l'articulation de la façade et particulièrement le décroché situé à droite de l'entrée.
- Éviter d'utiliser un trop grand nombre de modèles et d'orientations de fenêtres.
- Privilégier la brique comme revêtement extérieur principal.
- Diminuer l'effet de linéarité en mettant l'emphase sur le traitement de l'entrée et en réduisant la longueur de la galerie.
- Relocaliser la porte de service du garage pour qu'elle ne soit pas située en façade.
- Revoir la configuration du garage afin qu'il soit conforme au zonage puisqu'il ne doit jamais y avoir plus de 2 portes de garage consécutives. (CA290040 art. 267).
- La modification envisagée devra favoriser une implantation en retrait par rapport à la façade avant. De plus, le traitement de la façade latérale devra être amélioré puisque les façades avant et latérales devraient être homogènes en termes de matériaux, de couleurs, de style et de détails architecturaux
- Comme la configuration de l'allée d'accès doit être revue pour être conforme au zonage, la nouvelle proposition d'aménagement paysager devra mettre en valeur le site et le bâtiment

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

Comité d'architecture : Réunion en visioconférence du jeudi 21 mars 2024

Les commentaires du Comité sont les suivants:

- Le comité apprécie les efforts réalisés quant à l'uniformisation des modèles de fenêtres et l'utilisation de la brique comme revêtement extérieur.
- Le comité apprécie également la modulation de la façade qui a été réalisée. En effet, l'aménagement de l'entrée principale en retrait de la façade tout comme celle de l'entrée secondaire située au niveau du garage contribue à créer un rythme intéressant. Le recul du garage et la réduction de la longueur de la galerie participe également à diminuer l'effet de linéarité qui avait été soulevée lors de la première présentation.
- Par contre, le comité mentionne que l'aménagement de la fenêtre pleine hauteur à côté des deux portes de garage est complètement inadéquate et demande qu'elle soit remplacée par une fenêtre du même modèle que celui qui est utilisé sur la façade avant.
- Le comité tient à rappeler l'essence de la réglementation par rapport aux portes de garage.
- Le fait de limiter à deux le nombre de porte de garage pour les habitations unifamiliales, vise principalement à contrer les effets de dissonance et de disproportionnalité que l'aménagement de trois ouvertures consécutives de type « porte de garage » crée. L'ampleur de ces ouvertures doit donc être limitée sur un bâtiment unifamilial.
- De plus, le comité demande que le pavage de l'allée d'accès soit arrêté à la limite du garage double proposé.

Le Comité d'architecture accepte que le dossier puisse cheminer si les commentaires ci-dessus sont respectés

Comité Consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 10 avril 2024

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité

ASPECT(S) FINANCIER(S)

na

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

na

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

na

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

na

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-15

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages, au 4492, boulevard Westpark, sur le lot 1 170 848 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages suite à la démolition de la maison existante suite à un sinistre

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet vise la démolition de la maison unifamiliale d'un étage construite en 1976 et incendiée en 2020 ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux étages. Le nouveau bâtiment sera implanté sur le lot 1 170 848, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Mickaël Lajeunesse, sous la minute 413 de son greffe, en date du 8 février 2024. Il sera construit selon les plans révisés le 7 février 2024 de Zornitsa Dinkova Rangelova, architecte.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Brique Glen & Gerry, couleur: vintage black velour ou équivalent
- Revêtement en fibrociment James Hardie, couleur: cobble stone ou équivalent
- Bardeaux d'asphalte IKO Cambridge ou équivalent, couleur: dual grey
- Fenêtre de pvc couleur: noir (extérieur) blanc (intérieur)
- Porte de garage couleur: noir

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 10 avril

2024 à 17h30

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité

Les membres du Comité suggèrent que la boîte à fleurs proposée à l'avant du bâtiment soit remplacé par des végétaux denses.

Comité d'architecture - Réunion du mardi 12 décembre 2023 à 9h tenue à la Mairie d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Faisant suite aux recommandations émises lors de la réunion du 26 octobre dernier, le requérant a soumis des croquis révisés incluant deux options de couleur pour les matériaux de revêtement extérieurs.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Le comité réitère que la toiture du garage est toujours problématique;
- Le comité suggère d'évaluer la possibilité d'avancer un peu le volume au-dessus du garage (sans joindre le volume de droite) afin que l'arête du toit du garage arrive avec celle de droite;
- Les arêtes de toits doivent être similaires en longueur sur la façade;
- Le comité n'est pas favorable à l'option comportant de la brique blanche.

Le Comité recommande avec modifications la présentation du projet au comité consultatif d'urbanisme.

La division urbanisme, permis et inspections mentionne que l'ensemble des documents (plans d'architecture, plan projet d'implantation de l'arpenteur-géomètre, matériaux proposés, plan d'intégration avec les bâtiments adjacents et plan d'aménagement paysager) doivent être soumis pour analyse avant la présentation au comité consultatif d'urbanisme.

Des plans révisés adressant les commentaires du comité d'architecture ont été soumis pour analyse par la division urbanisme, permis et inspections et pour présentation au comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.ppermis & inspections

Le : 2024-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages, au 13, rue Hortie, sur le lot 1 899 331 du cadastre du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages suite à la démolition de la maison existante construite en 1957.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Le projet vise la démolition de la maison unifamiliale d'un étage construite en 1957 et la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de deux étages. Le nouveau bâtiment sera implanté sur le lot 1 899 331, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Marc Cochet, sous la minute 2478 de son greffe, en date du 12 septembre 2023 et révisé le 21 février 2024. Il sera construit selon les plans révisés le 6 février 2024 de George Guirguis, architecte.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- MAC architectural, modèle : Harrywood, couleur : torrifié
- Techo-Bloc, modèle : Alur, couleur : calico
- Bardeaux d'asphalte IKO designer, couleur : ardoise de montagne
- MAC architectural, modèle : inspiration, couleur : blanc titane

JUSTIFICATION**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 10 avril 2024 à 17h30**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 25 janvier 2024 à 9h

Le projet est présenté pour la deuxième fois. Faisant suite aux commentaires de la réunion du 26 octobre 2023, l'architecte a soumis des plans révisés. Les révisions apportées au projet ont grandement été appréciées par les membres du comité.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Réviser les revêtements proposés au 2e étage de l'élévation latérale gauche afin qu'il n'y ait pas deux couleurs différentes;
- Le verre des fenêtres de la porte de garage devra être traité de façon à réduire la visibilité de l'intérieur du garage depuis la rue sans toutefois être blanc.

Recommandation favorable avec modifications.

Des plans révisés adressant les commentaires du comité d'architecture ont été soumis pour présentation au comité consultatif d'urbanisme du 10 avril 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-18

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, un agrandissement de deux étages à l'arrière du bâtiment de 3 logements en construction, au 4775-4777-4779, boulevard Lalande, sur le lot 1 899 480 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Un permis de construction a été émis en 2023 pour la construction d'un bâtiment de trois logements à la suite de l'approbation du projet particulier de construction (PPCMOI). Le bâtiment est présentement en construction et le requérant souhaite augmenter la superficie de plancher des trois logements. Le requérant propose de démolir le mur arrière du bâtiment afin d'y construire l'agrandissement de deux étages.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1238707006 : Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment trifamilial de deux étages, au 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projeté), sur le lot 1 899 480 du cadastre du Québec.

Résolution: CA23 29 0115 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement - 3 avril 2023

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la construction d'un bâtiment trifamilial (3) de deux (2) étages, au 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projeté), sur le lot 1 899 480 du cadastre du Québec, soient **approuvés** conformément au règlement CA29 0042;

Tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Benoit Péloquin, sous la minute 24277 de son greffe, en date du 24 septembre 2020 et révisé le 24 octobre 2022. Le projet sera réalisé selon les plans réalisés par Pier Daniel Gauthier, technologue professionnel, en date du 25 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Sommaire décisionnel numéro 1228707019 : Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de 3 logements sur le lot

1 899 480, situé aux 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projeté) et d'établir les normes d'implantation s'y rattachant.

Résolution: CA23 29 0041 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement - 6 février 2023

D'adopter, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de trois logements, situé aux 4775-4777-4779, boulevard Lalande (projeté), sur le lot 1 899 480, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DESCRIPTION

L'agrandissement sera implanté sur le lot 1 899 480, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Benoit Péloquin, sous la minute 24277 de son greffe, en date du 24 septembre 2020 et révisé le 4 mars 2024. Il sera construit selon les plans de Jean-Benoît Bordeau, architecte en date du 26 février 2024.

Les nouvelles superficies seront réparties ainsi:

Logement #1 situé au rez-de-chaussée

- superficie habitable existante = 1 374 pi²
- agrandissement proposé (salle familiale) = 393 pi²

Logement #2 situé à l'étage

- superficie habitable existante = 1 283 pi²
- agrandissement proposé (chambre et salon) = 393 pi²

Logement #3 situé au sous-sol

- superficie habitable existante = 1283 pi²
- agrandissement proposé (chambre et salon) incluant cour anglaise convertie en espace habitable = 393 pi²

L'agrandissement sera revêtu des mêmes matériaux que le bâtiment en construction :

- Brique "Brampton Brick" contemporary, couleur Royal Grey
- Fibro-ciment "James Hardie", couleur écorce
- Bardeaux d'asphalte, couleur noir 2 tons
- Fascias, soffites, ouvertures, couleur noir

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 10 avril 2024 à 17h30

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment de 3 logements.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2024-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA24 29 0035 adoptée le 5 février 2024 afin de changer le libellé de la condition concernant la servitude de passage pour le projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 12 étages situés au 240, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 6 527 803

CONTENU**CONTEXTE**

Il est proposé de modifier la résolution CA24 29 0035 afin de changer le libellé de la condition concernant la servitude de passage pour le projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 12 étages situés au 240, chemin de la Rive-Boisée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro : 1248707002

Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un bâtiment multifamilial de 12 étages au 240, chemin de la Rive-Boisée (projetée) sur le lot 6 527 803 du cadastre du Québec.

Résolution: CA24 29 0045 - Séance du conseil d'arrondissement du 5 février 2024:

CONSIDÉRANT la réunion en visioconférence du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 6 décembre 2023;

Il est proposé par
le conseiller Benoit Langevin
appuyé par
le conseiller Chahi (Sharkie) Tarakjian

ET RÉSOLU

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatifs à la construction d'un bâtiment multifamilial de 12 étages situés au 240, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 6 527 803, soient **approuvés** conformément au règlement CA29 0042, à la condition que le promoteur octroi une servitude de passage à l'arrondissement afin de lui permettre de poursuivre ses objectifs quant à l'implantation d'une piste multifonctionnelle le long de la berge;

Tel qu'illustré au plan de l'arpenteur-géomètre Jean-Christian Baril, sous la minute 3355 de son greffe, en date du 12 octobre 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DESCRIPTION

Le libellé de la condition «...que le promoteur octroi une servitude de passage à l'arrondissement afin de lui permettre de poursuivre ses objectifs quant à l'implantation d'une piste multifonctionnelle le long de la berge», oblige le promoteur d'attendre que la servitude soit octroyée dans un acte notarié avant d'avoir son permis de construction. En raison des délais qui s'étaleront sur plusieurs mois pour compléter le processus d'octroi de la servitude de passage, il est proposé de changer ladite condition afin de ne pas créer un préjudice au promoteur en retardant indûment son projet de construction.

Il est donc proposé de modifier la condition ainsi :

Que le promoteur signe une promesse unilatérale de servitude de passage à l'arrondissement afin de lui permettre de poursuivre ses objectifs quant à l'implantation d'une piste multifonctionnelle le long de la berge.

JUSTIFICATION

Ainsi l'arrondissement s'assure que le processus d'octroi de la servitude va se poursuivre et en cette période de crise du logement, le permis de construction pourra être émis plus rapidement au promoteur afin qu'il débute la construction des 226 logements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'une modification d'une résolution.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-24

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1243050007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver les procès-verbaux des comités de circulation et sécurité routière du 29 février et du 4 avril 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 29 février ainsi que le 4 avril 2024. Les procès-verbaux seront approuvés par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-10

Stefan KOPCZYNSKI
c/d - ingenierie et infrastructures (arr.
pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1243050008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Renouveler le mandat de Mme Mihaela Mihalache à titre de membre du comité de circulation et sécurité routière de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période de 2 ans, soit du 2 mai 2024 au 30 avril 2026.

CONTENU**CONTEXTE**

Renouveler la nomination de madame Mihaela Mihalache à titre de membre du Comité de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 30 avril 2026 . Cette nomination est effective depuis l'entrée en vigueur du règlement CA29 0132 sur le Comité de circulation, laquelle a eu lieu le 9 février 2022.

1 - NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES

Le mandat de Mme Mihaela Mihalache se terminait le 2 mai 2024.

La direction Développement du territoire et études techniques recommande au conseil la nomination de la personne suivante à titre de membres du Comité de circulation :

Pour la période du 2 mai 2024 au 30 avril 2026

Mme Mihaela Mihalache, membre

2- RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

Que conformément à l'article 19 du règlement CA29 0132 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, la rémunération des membres du comité de circulation et sécurité routière soit fixée sous forme de jeton de présence à cent dollars (100\$) par séance dûment convoquée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Résolution CA22 29 0139**

QUE madame Mihaela Mihalache soit nommée membre du Comité de circulation et sécurité routière de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit du 3 mai 2022 au 2 mai 2024.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro nomme les membres du Comité de

circulation qui se compose de trois résidents et d'un élu.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette rémunération sera payée à même le poste budgétaire
2420.0010000.303105.06001.54590.000000.0000.000000.019130.00000.00000 pour les
membres.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Denise BLANCHARD
adjointe à la direction

Stefan KOPCZYNSKI
c/d - ingenierie et infrastructures (arr.
pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 10 avril 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 10 avril 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

n/a

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

n/a

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-04-18

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques